

Négociations Salariales Annuelles ... rien n'est encore signé

Depuis plusieurs années, **FO** revendique une augmentation différenciée en fonction des niveaux de revenus.

Le 20 septembre, nous étions donc intervenus en ces termes auprès de la Direction Générale.



Le Délégué Syndical National
Christian HABOLD

☎ : 01 40 14 38 93
✉ : 06 74 88 30 67

Monsieur Frédéric LAVENIR
DRH BNP Paribas
ACI : CAA03A1

Paris, le 20 septembre 2010

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la négociation salariale 2011 et à la veille de la 2^{ème} séance, je voudrais vous préciser que mon Organisation ne s'inscrit pas dans le schéma que vous avez proposé le 15 septembre dernier.

Nous pensions que, cette année vous alliez faire preuve d'originalité comme vous avez su le faire lors de la négociation sur la Participation et l'Intéressement.

C'est avec grande déception que nous constatons que votre schéma reste des plus classique. Le " jeu " des Organisations Syndicales étant maintenant de faire progresser le chiffre de 0,6 % pour tous durant les 4 séances à venir.

Au-delà des chiffres (0,6% aujourd'hui, 0,7%, voir même 1% en fin de négociation), nous souhaitons une proposition dans le sens de notre demande telle que nous vous l'avons transmise par courrier le 13/09/2010

Mesure générale

Par tranches de salaires bruts annuels (6 tranches)

- 0 € à 27 000 €	: augmentation pérenne de 6,00 %
- 27 001 € à 31 000 €	: augmentation pérenne de 4,75 %
- 31 001 € à 40 000 €	: augmentation pérenne de 3,25 %
- 40 001 € à 51 000 €	: augmentation pérenne de 2,50 %
- 51 001 € à 60 000 €	: augmentation pérenne de 1,50 %
- 60 001 € à 2,5 plafond SS	: augmentation pérenne de 0,50 %

Nous souhaitons par ailleurs qu'une attention particulière soit apportée aux cadres de niveau H de la catégorie " seniors " afin que leur niveau de salaire atteigne rapidement le plafond de la Sécurité Sociale, 34 620 € / an à ce jour.

C'est sur une approche de ce schéma que vous trouverez FO dans les discussions futures.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Après avoir ignoré nos revendications, la Direction Générale, sous réserve de quelques modifications, semble prête à suivre ce schéma que nous sommes les seuls à suggérer.

Elle nous propose donc :

- ▶ une augmentation pérenne de 400 € brut annuel pour les salaires inférieurs à 45 000 €,
 - ➔ FO demande l'intégration des salaires jusqu'à 2,5 fois le plafond sécurité sociale, soit 86 550 €.
- ▶ la mise en place d'un salaire minimum de 34 620 €/an pour les cadres de plus de 50 ans (applicable au plus tard fin 2011),
 - ➔ Cette proposition, émanant de FO, permettrait d'atténuer l'effet de la GMP (Garantie Minimum de Points) pour les cadres percevant une rémunération inférieure au plafond de la sécurité sociale.
- ▶ la mise en place d'une base de variable de 150 € pour les salariés qui, du fait de la consolidation, n'en perçoivent plus,
 - ➔ FO en avait fait la demande suite à la réaction des salariés exclus du bonus en 2010.
- ▶ la mise en place d'une prime de transport consistant en une indemnité de 200 €/an pour les salariés d'Ile de France faisant le trajet banlieue/banlieue et qui ne peuvent emprunter les transports en commun,
 - ➔ FO a demandé que cette mesure soit étendue à l'ensemble des salariés de l'hexagone.
- ▶ une augmentation de 10 % des grilles de substance dans le cadre des révisions salariales individuelles ; augmentations et promotions, en supprimant la notion de déménagement mais en prenant la base la plus élevée des grilles actuelles.
 - ➔ FO revendique cette révision depuis de nombreuses années et a fait préciser que cette mesure n'aura pas de conséquences sur la fréquence des augmentations et/ou promotions.
- ▶ l'engagement de l'ouverture de négociations ayant pour objet la révision des dispositifs de fin de carrière (indemnités de fin de carrière, prime de médaille, ...).

Si certaines de ces propositions vont dans le bon sens, qu'en sera-t-il, concrètement, sur nos fiches de paie ?

Le chiffre avancé par la Direction Générale est bien inférieur à ce que nous étions en droit d'attendre.

Féliciter, c'est bien ; rémunérer en fonction des résultats, c'est mieux !!!

***Seule la présence dans cette instance peut faire
avancer ces discussions***

***C'est pourquoi
FO reste dans la négociation***

Prochaine réunion le 15/10/2010